

Crolles, le mardi 29 novembre 2021

La Principale

A l'attention des responsables
légaux des élèves

Direction

Affaire suivie par :

Sylvie DALL'AGNOL
Principale

Nadia LOUAAR
Principale-Adjointe

Téléphone
04.76.08.10.10

183 Rue Hector
Berlioz, 38920 Crolles

Madame, Monsieur,

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, nous constatons une recrudescence des incivilités entre élèves (insultes voire menaces, que ce soit en réel ou sur les réseaux sociaux) et de l'insolence envers les adultes (tutoiement, répétition de ce que dit l'adulte, refus de suivre les consignes données, refus d'obtempérer lors de rappels à l'ordre).

Ces débordements portent atteinte aux personnes mais aussi à la tranquillité du collège, bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance.

Les injures, moqueries dégradent la vie au collège et empêchent vos enfants de travailler correctement. Chaque jour, nous constatons le proverbe « jeux de mains, jeu de vilain » avec ces conséquences (injures, menaces et bagarres).

Vous êtes le 1^{er} maillon, d'une chaîne de réussite à laquelle le collège participe.

Pour vivre ensemble, le collège a un règlement intérieur, véritable contrat de vie en commun (par exemple : avoir sa carte de cantine, avoir son carnet de liaison, respecter autrui, prendre en considération les remarques faites...)

Ce règlement vous engage aussi, vous, parents. Il définit les obligations de chacun et prévoit les sanctions qui s'appliquent lorsqu'il n'est pas respecté.

Notre action poursuit son travail de prévention, en apportant des réponses concrètes et efficaces fondées sur le respect d'autrui. Chaque jour, la CPE et chaque adulte du collège gèrent des conflits entre élèves. Chaque élève est convoqué, entendu. Et une médiation résulte souvent de ces accrochages

Dans cet objectif, Nous avons une attention particulière :

- au respect des règles élémentaires de civilité et du règlement intérieur ;
- au renforcement des procédures disciplinaires et de leur suivi dans le collège.

Nous vous demandons d'en parler à vos enfants pour qu'ils arrêtent de commettre de tels faits et qu'ils se conforment aux règles du vivre ensemble

Ces comportements conduiront à des sanctions de notre part (se référer au règlement intérieur). Ces comportements peuvent, également conduire devant la justice.

Je vous prie, d'agréer, mes salutations distinguées.

La principale,
S. Dall'Agnol

